



LA CARDIOLOGIE DANS LE POLE

ASSISES CNCH 25 NOVEMBRE 2011
JJ Dujardin

Dr Jean-Jacques Dujardin

DECLARATION DE RELATIONS PROFESSIONNELLES

- **Contrat de recherche :**
 - Sherring-Plough : investigateur principal étude IMPROVE-IT
- Contrat de consultant/conseil
NEANT
- Contrat d'actions de communication
NEANT
- Jetons de présence/avantage en nature
NEANT
- Contrat salarié/actionnariat/autres
NEANT

L'HOPITAL, UN LIEU EN CONSTANTE EVOLUTION

Hôpital : lieu où s'incarne la société. On y naît, on y vit, on y meurt. La souffrance y est Permanente. C'est un lieu spécifique à très forte dimension sociale et politique



- Le malade est gardé au sein de la famille
- La cité ignore les indigents, les vieillards, les malades et les infirmes

- CHARITÉ PUBLIQUE
- Hôpitaux sont sous autorité des Evêques



XVI siècle

- Hôpital : 3 fonctions : charité, soins, politique
- Hospice devient un lieu où l'on recherche la guérison
- Hôpital : un enjeu politique et social
- Les laïcs y prennent de l'importance
- Les moines cèdent leur place aux bourgeois
- Création de l'Hôtel Dieu de Paris



XVII siècle

Edit de Louis XIV 1556 et 1662 : l'hôpital devient un lieu d'enfermement pour les indésirables de la société



Révolution

- Décret du 25 Messidor an II : **Nationalisation des hôpitaux**
- Ils doivent prendre en charge l'indigence : coût majeur pour la nation



- 16 vendémiaire an V : **Transfert des charges aux communes**
- **Création d'un CA de 5 membres qui élit un président**

Consulat



- Arrêté du 27 nivose an IX : **créé le Conseil Général des Hospices** : chargé de la gestion centralisée des hôpitaux Parisiens



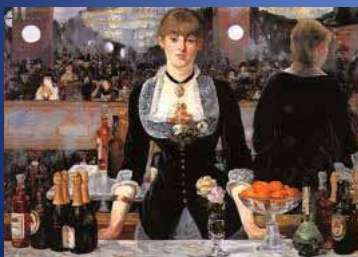
- Création le 10 janvier 1849 de l'administration de l'AP de Paris



XVIII siècle

XIX siècle

- Naissance de l'épidémiologie
- Surveillance sanitaire
- Vaccination Jenner 1796
- Développement de l'hygiène



- Autonomisation des hôpitaux qui deviennent une personne juridique à responsabilité morale

- **Le maire devient président du CA**



XX siècle

- Désengagement de l'Eglise
 - Technicité croissante : Hôpital moderne
 - Augmentation parallèle des coûts
- ↓
- Nécessité d'une entraide professionnelle
 - Assistance médicale gratuite :
 - Aide à l'enfance 1904
 - Aide aux vieillards et invalides 1905
 - Loi 1941 (Vichy)
 - Directeur nomme les personnels
 - Création de services et chefs de service
 - CA maintenu
 - 1946 : Fondation de la Sécurité Sociale
 - 1958 : Ordonnances Debré :
 - Création des CHU
 - Temps plein hospitalier
 - Représentants SS au CA
 - Renforcement pouvoir du directeur
 - Hôpital devient :
 - Lieu de la science médicale
 - Naissance de la science managériale
 - Directeur juriste devient directeur gestionnaire
 - La gestion devient une science légitime

▪ Loi 31 juillet 1991 : première tentative d'organisation :
Services, unités fonctionnelles, fédérations de service



XXI siècle

▪ Loi 2 mai 2005 : JF Mattéi : constitution de pôles d'activité
premier essai de pilotage médico administratif



- Loi 21 juillet 2009 : HPST
 - Maîtrise des finances hospitalières
 - Renforcement du pouvoir du Directeur
 - Directoire
 - Conseil de surveillance en retrait des finances
 - Procédures de contrôle financier ARS
 - Plan de redressement
 - Management par dialogue médico économique
 - Obligation des Pôles d'activité et administratifs

The image shows the cover of a report. At the top left is the logo of the French Republic and the text 'Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (secteur Santé)'. Below this is a photograph of a female doctor. To the right of the photo, the text reads 'Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé' and 'Mise en oeuvre de la gouvernance issue de la réforme de la loi HPST'. The main title is 'Enquête nationale gouvernance hospitalière 2011' and the subtitle is 'Les résultats'. The date 'Juillet 2011' is in the bottom right corner.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (secteur Santé)

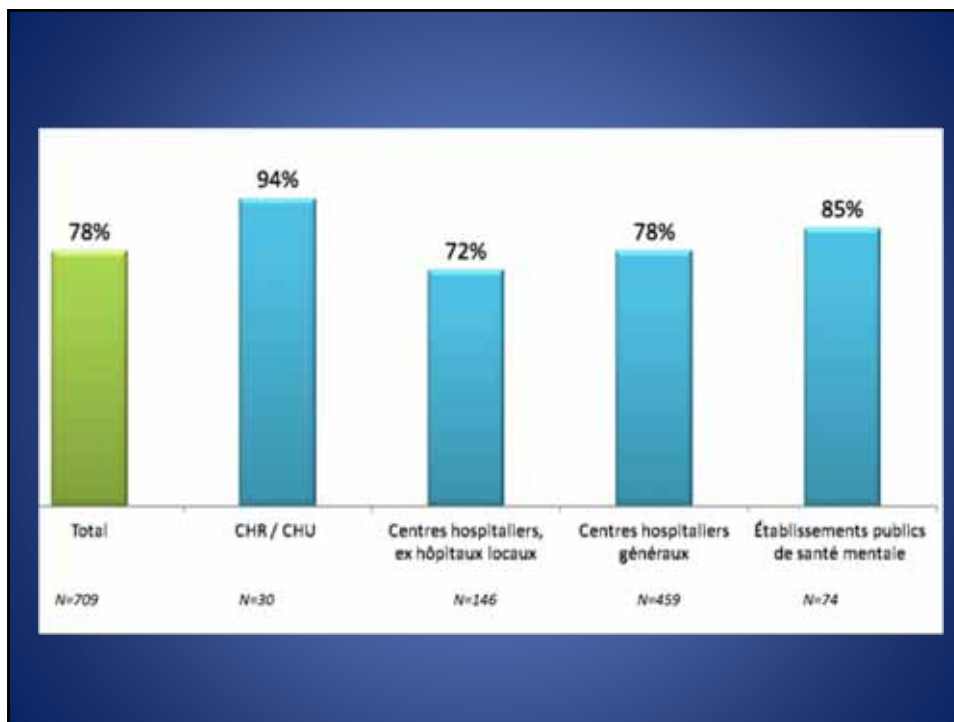
Mise en oeuvre de la gouvernance issue de la réforme de la loi HPST

Enquête nationale gouvernance hospitalière 2011

Les résultats

Juillet 2011





ENQUETE CNCH CARDIOLOGIE DANS LE POLE LOI HPST

- * Envoi à tous les services de l'annuaire du CNCH
- * 27 réponses analysables

Bourg-en-Bresse	Perpignan
Douai	Vendôme
St Briec	Hagueneau
Châteauroux	Chartres
Meaux	Abreschviller
Macon	Anecy
Aulnay-sous-Bois	Rumilly
La Rochelle	Montfermeil
Colmar	Cambrai
Menton	Roubaix
Lagny	Orléans
Martigues	Dôle
Avignon	Le Havre
Seclin	



LA LOI **HPST**
À L'HÔPITAL
LES CLÉS POUR COMPRENDRE

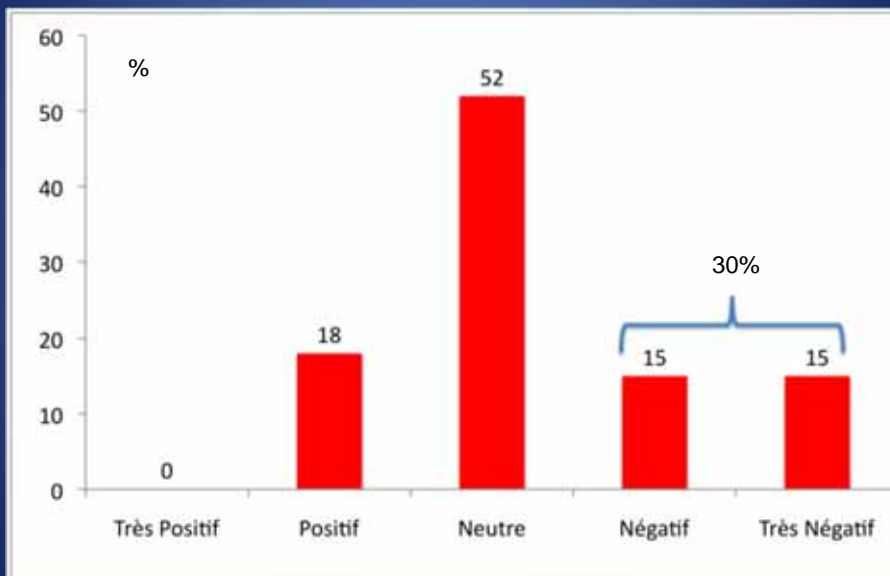
- Les instances et leurs auteurs
- Les pôles d'activité clinique et médico-technique
- La qualité et la sécurité des soins
- Les modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines
- Les relations avec l'ARS et organisation de l'offre de soins
- La coopération entre les établissements de santé



LA LOI **HPST**
À L'HÔPITAL
LES CLÉS POUR COMPRENDRE

- **Les instances et leurs auteurs**
- Les pôles d'activité clinique et médico-technique
- La qualité et la sécurité des soins
- Les modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines
- Les relations avec l'ARS et organisation de l'offre de soins
- La coopération entre les établissements de santé

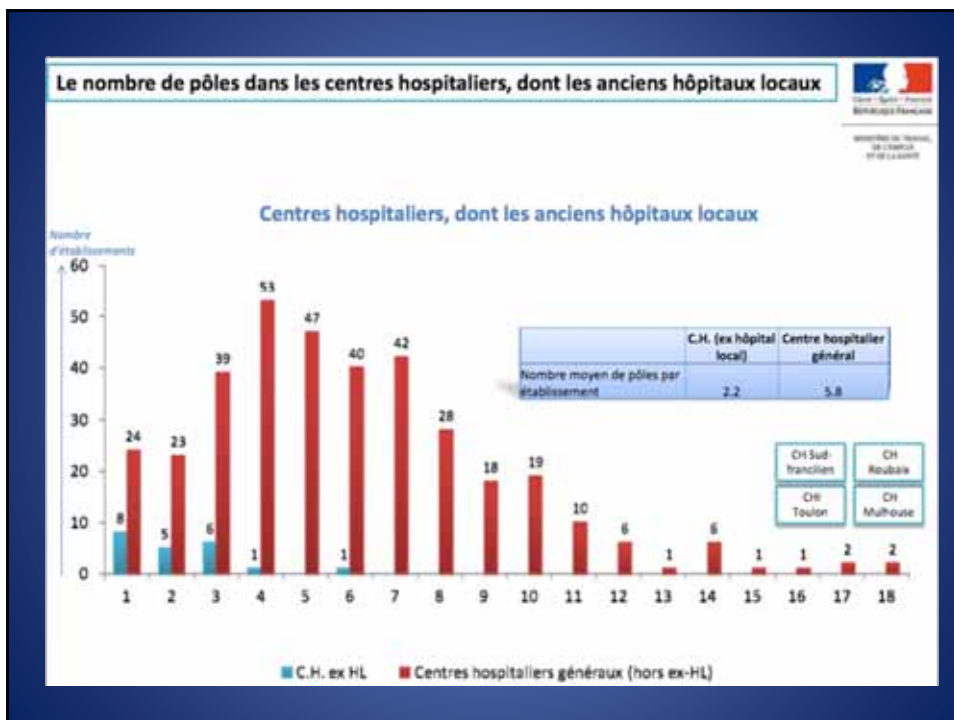
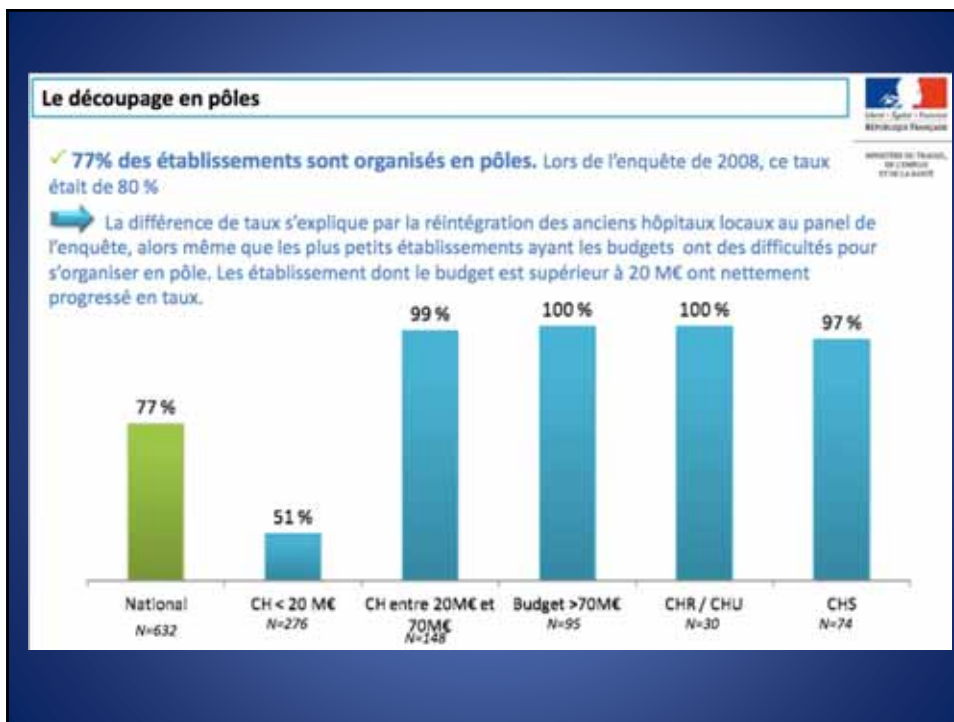
EFFET DES NOUVELLES INSTANCES SUR LE SERVICE



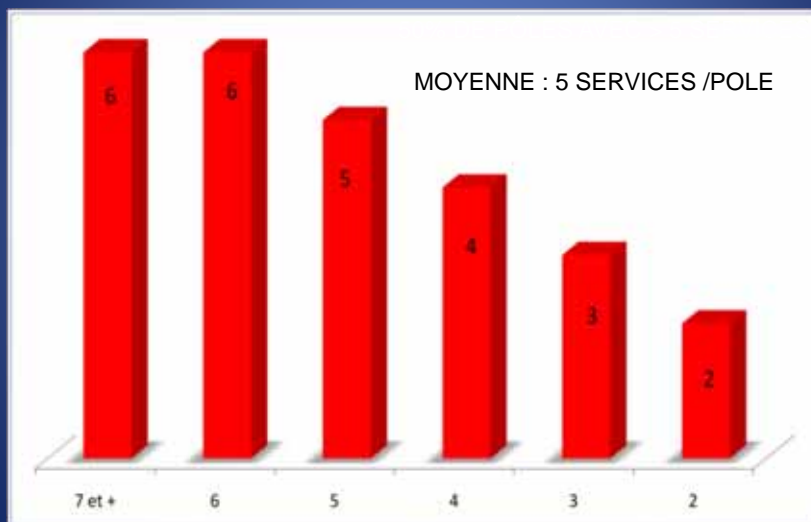
LA LOI HPST À L'HÔPITAL LES CLÉS POUR COMPRENDRE



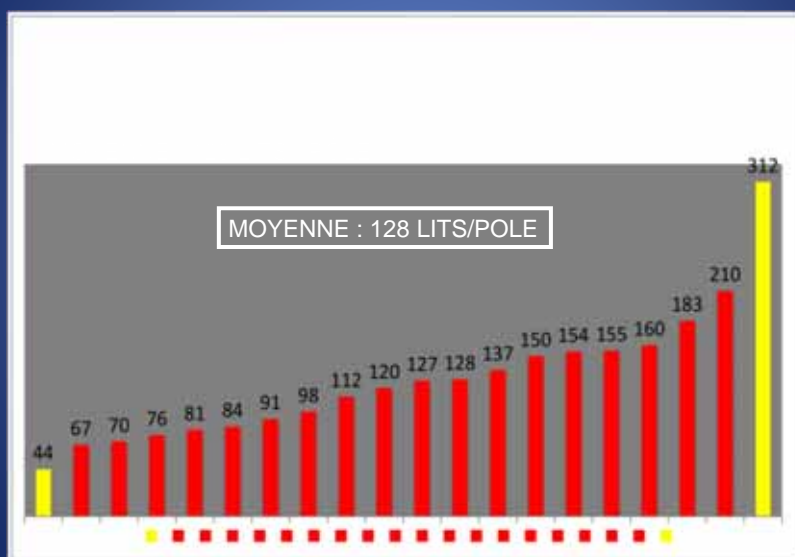
- Les instances et leurs auteurs
- Les pôles d'activité clinique et médico-technique
- La qualité et la sécurité des soins
- Les modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines
- Les relations avec l'ARS et organisation de l'offre de soins
- La coopération entre les établissements de santé



NOMBRE DE SERVICES OU UF PAR POLES



CONTENANCE EN LITS DES POLES

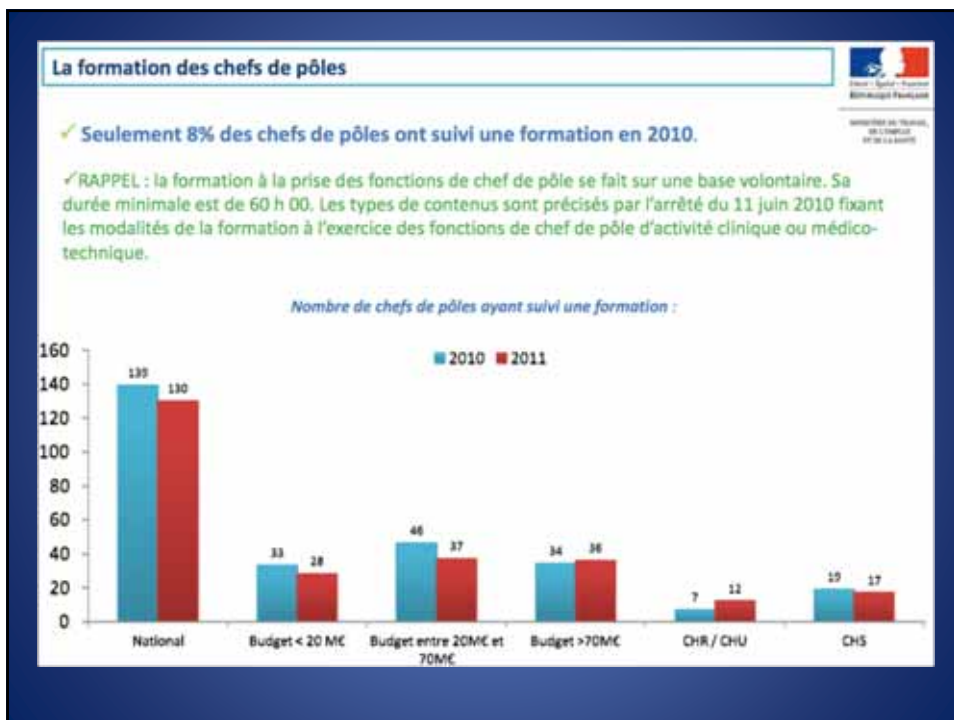
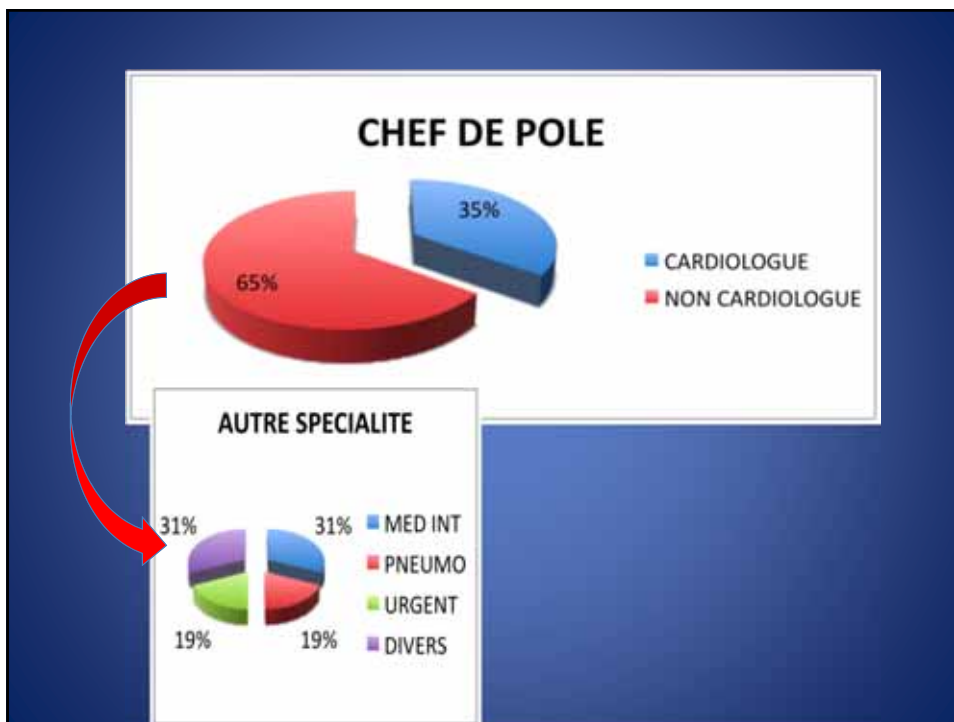


NOMBRE ETP MEDICAUX PAR POLE

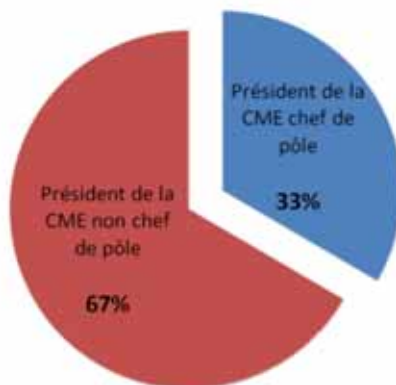


LES SERVICES DES POLES





✓ Dans un tiers des cas, le président de la CME est aussi chef de pôle (mais seulement dans 10% des CHR / CHU)



LA LOI HPST À L'HÔPITAL LES CLÉS POUR COMPRENDRE



- Les instances et leurs auteurs
- Les pôles d'activité clinique et médico-technique
- La qualité et la sécurité des soins
- **Les modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines**
- Les relations avec l'ARS et organisation de l'offre de soins
- La coopération entre les établissements de santé

ACTIVITE DES POLES

	MIN	MAX	MOYENNE
« chiffre d'affaire »	8.000.000 €	65.000.000 €	23.000.000 €
Pôle/MCO	9 %	50 %	25 %

7 pôles : valeurs non connues

La signature des contrats de pôles

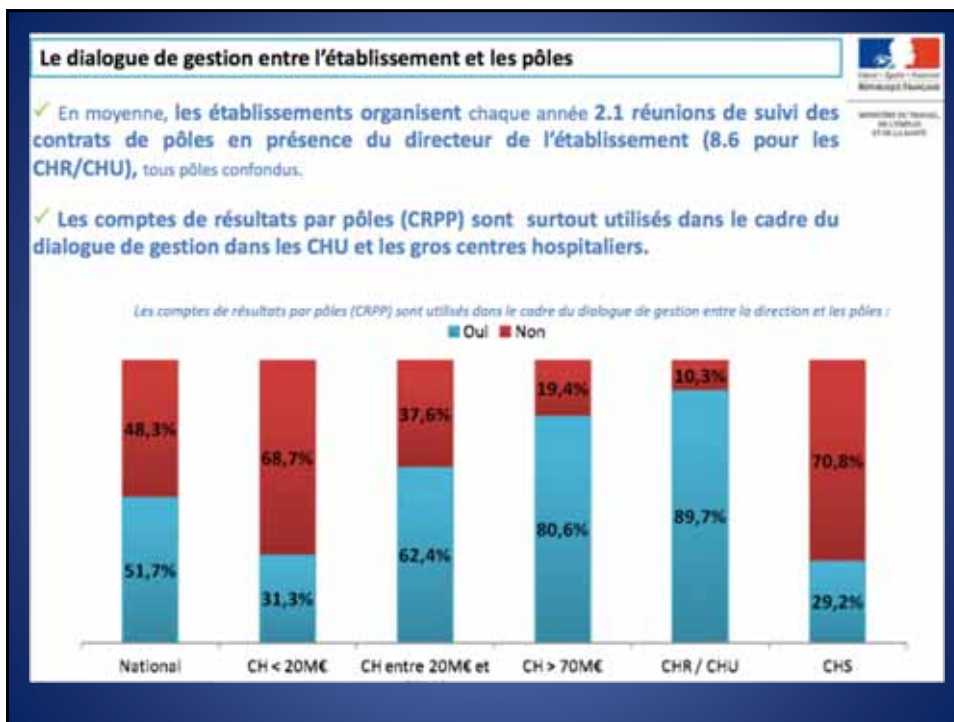
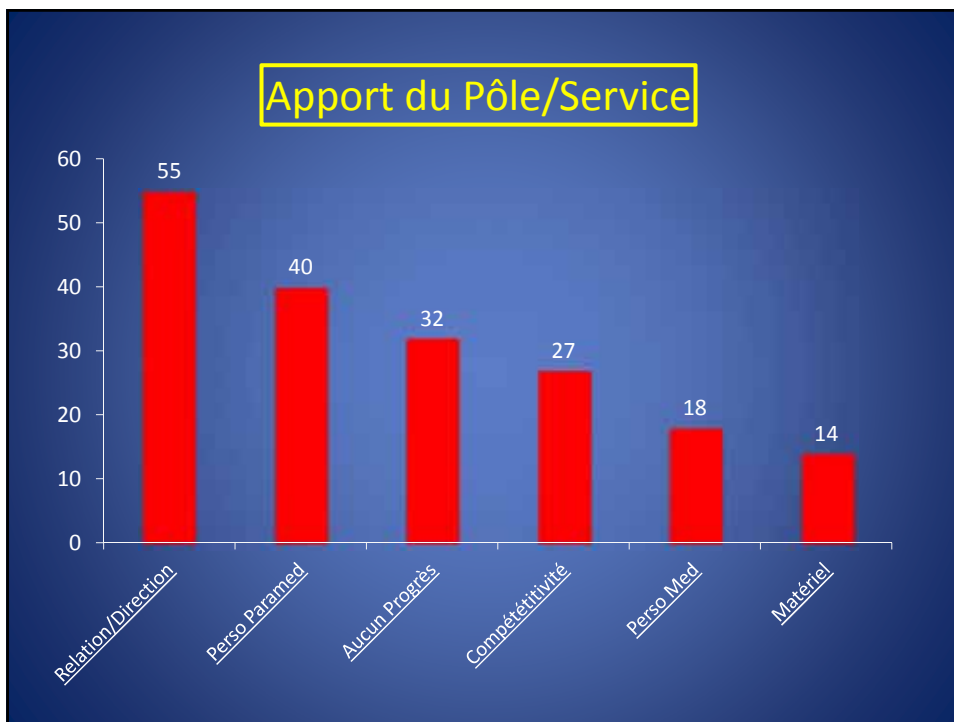
✓ Plus de pôles et plus de contrats signés dans les CHU

Nombre moyen de contrats de pôles signés avant la fin de l'année 2010 (entre le 11 juin et le 31 décembre 2010) :



Les causes d'absence de signature :



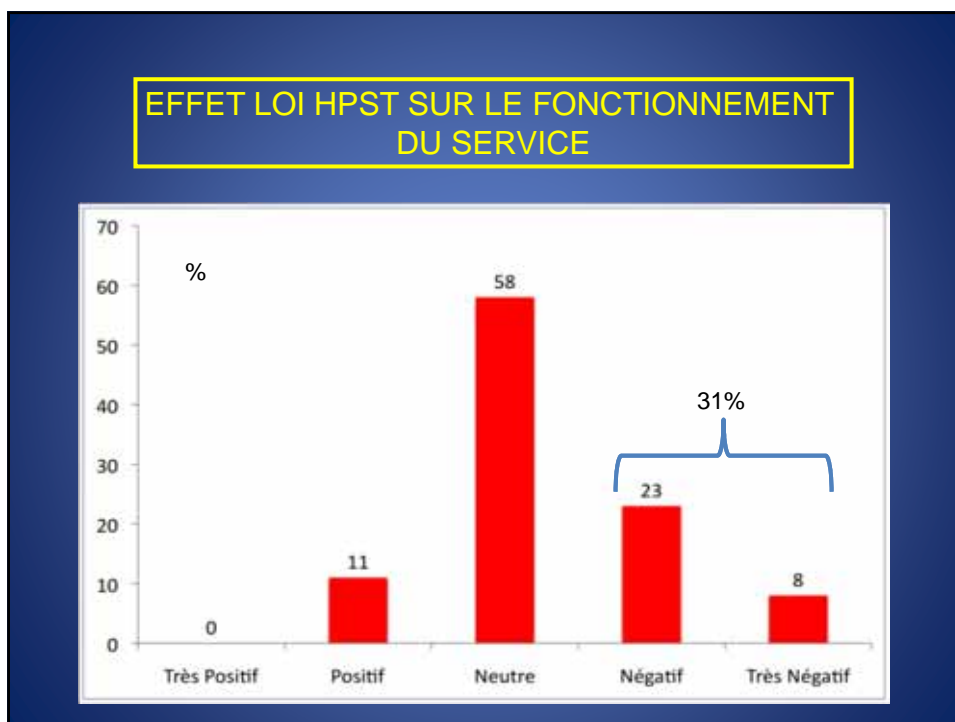


LA LOI HPST À L'HÔPITAL

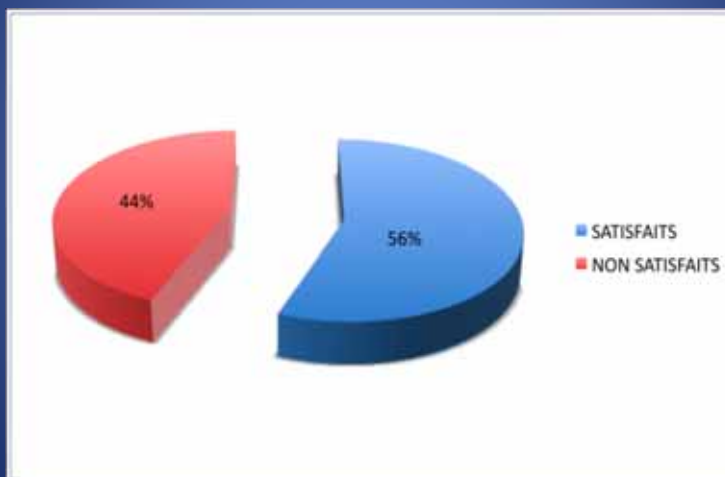
LES CLÉS POUR COMPRENDRE




- Les instances et leurs auteurs
- Les pôles d'activité clinique et médico-technique
- La qualité et la sécurité des soins
- Les modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines
- **Les relations avec l'ARS et organisation de l'offre de soins**
- La coopération entre les établissements de santé



TAUX DE SATISFACTION DE FONCTIONNEMENT EN POLES

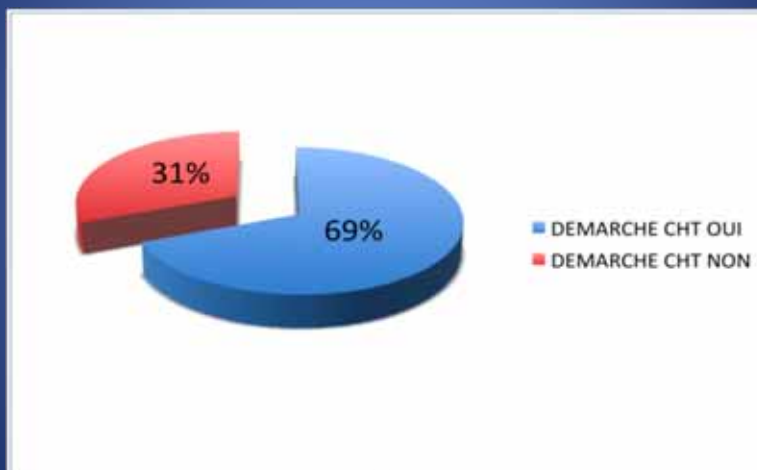


LA LOI HPST À L'HÔPITAL LES CLÉS POUR COMPRENDRE

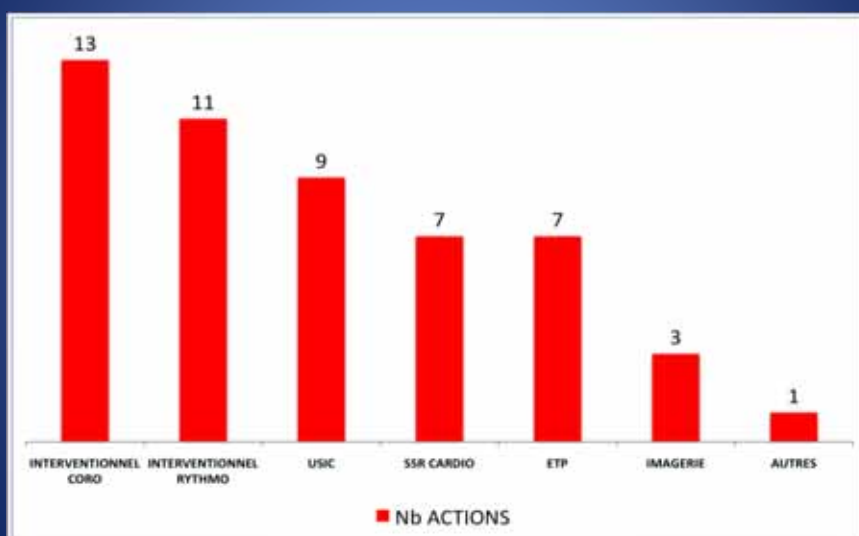


- Les instances et leurs auteurs
- Les pôles d'activité clinique et médico-technique
- La qualité et la sécurité des soins
- Les modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines
- Les relations avec l'ARS et organisation de l'offre de soins
- La coopération entre les établissements de santé

EXISTENCE D'UNE DEMARCHE CHT EN COURS



TYPES D'ACTION EN COURS DANS LES CHT



CONCLUSION

- * Implication des cardiologues dans la gestion de pôles
- * Les 4 services associés les plus fréquents sont :
médecine, pneumologie, urgence, neurologie
- * 23 ETP/pôle et 128 lits en moyenne par pôle
- * 56% des cardiologues sont satisfaits de la gestion par pôle
- * Le pôle apporte :

un progrès dans les relation avec la direction	55%
un progrès dans la gestion du personnel para médical	40%
un progrès dans la gestion du personnel médical	18%
- * Les CHT intéressent :

cardiologie interventionnelle	13%
rythmologie	11%
USIC	9%
- * Satisfaction globale de l'organisation en pôles

positive	18%
neutre	52%
négative	30%
- * Satisfaction de la loi HPST

positive	11%
neutre	58%
négative	31%

